

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00187
Numéro SIREN : 812 717 320
Nom ou dénomination : EUREX - AUDIT RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001067

EUREX – AUDIT RHONE-ALPES
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : 1 rue du Champ de la vigne
SEYNOD
74600 ANNECY

SIREN 812.717.320 RCS ANNECY

* * *

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU CONSEIL DE DIRECTION
DU 22 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à neuf heures, le Conseil de Direction de la Société « EUREX – AUDIT RHONE-ALPES », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège est à ANNECY - 74600 - SEYNOD - 1 rue du Champ de la Vigne, s'est réuni au siège social, sur convocation de sa Présidente.

Le registre de présence émarginé en entrée de séance fait ressortir que plus de la moitié des membres du Conseil est présente.

En conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine MADRIGAL, Présidente, assistée de Monsieur Philippe JULITA, membre du Conseil de Direction, désigné en qualité de Secrétaire.

Madame le Président rappelle que la présente réunion a pour objet l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un membre du Conseil de Direction ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Madame le Président informe le Conseil que Monsieur Philippe TRUFFIER, membre du Conseil de Direction, lui a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions, à effet de ce jour 22 décembre 2023.

Le Conseil de Direction en prend acte et remercie Monsieur Philippe TRUFFIER, membre du Conseil de Direction pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

L'effectif du Conseil de Direction demeurant supérieur au minimum statutaire, Madame le Président propose de ne pas procéder à son remplacement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil de Direction.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes formalités légales requise par la démission du membre du Conseil de Direction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un membre du Conseil de Direction.

Madame Géraldine MADRIGAL, Présidente

Monsieur Philippe JULITA, membre du Conseil de Direction

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

